

RAPPORT DE JURY DE CONCOURS EDUCATEURS 3^{ème} VOIE 2022.

Rapport de jury présenté par Laurence DUPERRAY, directrice interrégionale adjointe de la DIR PJJ Sud-Ouest, Présidente de jury.

Depuis 2017, en vertu de la loi n° 2017- 86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, la nature des activités professionnelles prises en compte pour se présenter au concours dit de 3eme voie n'est plus limitée aux seuls domaines éducatif, social, sportif ou culturel. Désormais, les expériences professionnelles des postulants concernent « toutes activités » sans limitation de domaine professionnel.

Ce cadre légal a été rappelé dans les premières réunions préparatoires du jury plénier. L'objectif est de mieux anticiper l'élaboration des sujets ainsi que les conditions d'équité que se doit de garantir chaque membre du jury au moment des épreuves écrites et orales.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

Lieux

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours des éducateurs dit « 3^{ème} voie » 2022 s'est tenue le jeudi 17 mars 2022 et a pu se dérouler dans des conditions optimales.

Le jury, cette année était composé de 8 membres, dont 6 nouveaux, soit un renouvellement des membres de 75 %.

Chaque membre du jury et examinateur s'est vu, respectivement attribuer 20 copies. Chaque copie a donné lieu à une double correction.

Les épreuves orales se sont déroulées du 30 mai au 1^{er} juin 2022, Espace VINCI 25 rue des jeûneurs 75002 paris. Les conditions de passage des épreuves étaient réalisées dans des conditions optimum, dans le contexte de crise sanitaire actuel, en prenant en compte les gestes barrières et les règles d'hygiène.

Le cadre est accueillant. Le nombre de salles est suffisant, l'état des locaux adapté. Les salles dédiées aux épreuves orales sont distancées des salles d'attente et de préparation de l'épreuve où se trouvent les candidats dans l'attente de leur passage devant le jury.

L'ensemble des membres du jury a été réparti en trois sous jurys de trois personnes.

La présidente a supervisé l'ensemble des sous jurys et a veillé au bon déroulement des épreuves.

▪ **L'épreuve d'admissibilité**, d'une durée de 4 heures, consiste, à partir d'un dossier de 20 pages au plus, en la rédaction d'une note ayant pour objet l'analyse d'une situation éducative ou familiale, d'en dégager la problématique et de proposer des hypothèses de travail. Elle est destinée à apprécier les qualités de rédaction d'analyse

et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des axes de travail éducatif pertinents.

▪ **Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)** est établi par le candidat. Il retrace son parcours professionnel et est remis préalablement à l'épreuve d'admission. Les dossiers RAEP sont expertisés par les membres du jury.

▪ **Les épreuves d'admission** sont structurées, autour de deux épreuves.

➤ Une épreuve de table ronde destinée à apprécier l'aptitude à la prise de parole, les qualités relationnelles et d'écoute du candidat. Elle consiste pour des candidats réunis devant les membres du jury à élaborer une réponse collective à une situation de travail d'équipe dans le domaine social ou éducatif.

➤ Une épreuve d'entretien individuel avec le jury vise à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les fonctions d'éducateur et à faire émerger les capacités des candidats à transférer les acquis de son expérience professionnelle.

A l'issue des épreuves, la réunion plénière a pu se tenir et a permis d'arrêter la liste des admis sur la liste principale. Le jury n'a pas établi de liste complémentaire.

ATTENDUS DU JURY

Le parcours diversifié du candidat, sa motivation, son investissement dans l'action éducative, ses expériences professionnelles et sa posture quant à la déontologie de la mission de service public sont les attentes examinées par le jury.

Il n'y a pas de profil type attendu mais des postures, compétences, appétences et connaissances nécessaires :

- Lien à la relation éducative,
- Capacité à tenir une posture d'autorité,
- Avoir une certaine connaissance du champ de la protection de l'enfance notamment de l'action sociale et de l'enfance délinquante,
- Un positionnement clair quant au principe de neutralité des fonctionnaires, de surcroît chargés de l'accompagnement des publics mineurs en difficultés et en conflit avec l'autorité et la loi.

L'envie, la motivation à devenir éducateur doit émerger du candidat.

Le jury a cherché à identifier des aptitudes chez les candidats telles que les qualités relationnelles, un esprit d'ouverture, la capacité à travailler en équipe ainsi qu'une capacité d'écoute et de juste distance concernant la problématique des jeunes et des familles.

DONNEES STATISTIQUES 2022Répartition par DIR

Concours des éducateurs dit de la 3ème voie			
Statistique - Epreuve écrite 2022			
	Inscrit	Admis à concourir	Présent
DIR CENTRE EST	11	3	2
DIR GRAND CENTRE	9	2	2
DIR GRAND EST	6	1	1
DIR GRAND NORD	28	18	16
DIR GRAND OUEST	8	4	3
DIR IDF	33	7	6
DIR SUD	6	2	2
DIR SUD EST	19	8	6
DIR SUD OUEST	7	4	4
DT Guadeloupe	3	0	0
DT Guyane	2	0	0
DT Martinique	1	0	0
DT Mayotte	2	1	1
DT Polynésie	2	0	0
DT Réunion	0	0	0
TOTAL	137	50	43

INSCRITS/ADMIS A CONCOURIR/PRESENTS AUX ECRITS**Typologie des candidats**

Nombre de candidats ayant déposé un dossier de candidature en 2022 : 137

Rapport Femmes/Hommes : **74 / 63.**

Nombre de candidats retenus après expertise de leur dossier de candidature : 49.

Rapport Femmes/Hommes : **16 / 33.**

Phase d'admissibilité

Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité (écrit) : 43

Rapport Femmes/Hommes : **14/ 29.**

Nombre de candidats retenus pour l'épreuve d'admission (oral) : 30

Rapport Femmes/Hommes : **11/19,**

Phase d'admission

Nombre de candidats admis : 13.

2 lauréats ont renoncé au bénéfice du concours.

1 candidat-disposait d'une expérience dans le secteur médico-social,

2 candidats avaient une expérience dans un autre domaine,

10 candidats avaient une expérience à la PJJ,

Rapport Femmes/Hommes : **6/7,**

Age moyen des candidats : 38 ans

Notation

Seuil d'admissibilité fixé par le Jury plénier : 11,25

Moyenne de l'épreuve écrite : 10,26/20

Moyenne entretien : 11,97/20,

Moyenne Table ronde : 12

Seuil d'admission : 12,12/20.

Compétences des candidats

De grandes qualités relationnelles ont été identifiées pour bon nombre d'entre eux, ainsi qu'une réelle motivation à accéder à la fonction d'éducateur. Sur les 13 candidats

admis, 2 avaient le bac, les autres ont réalisé des études supérieures : 3 ont un bac + 2, 3 ont un bac + 3, 1 a un bac + 5, 2 ont un autre diplôme.

Pour autant, la connaissance de l'activité de la PJJ, le suivi de son actualité demeure un point de fragilité pour de nombreux candidats y compris pour les contractuels ayant une expérience au sein des établissements de notre institution.

Rares sont les candidats qui ont préparé la connaissance de l'institution, son organisation. De même les connaissances professionnelles liées aux cadres juridiques, à la Protection de l'Enfance et à la Justice des mineurs restent peu connues. Cet axe de consolidation doit pouvoir être pris en compte dans le cadre de l'accompagnement formatif durant la première année de leur stage.

Le choix effectué en matière d'admissibilité et de seuil d'admission a permis une sélection dont le niveau est légèrement supérieur aux années précédentes.

Le jury a décidé de fixer le seuil d'admissibilité à 10/20 afin de garantir un niveau de sélectivité suffisant, tout en couvrant les postes ouverts aux candidats.

Le choix de soutenir la valorisation de ce concours ainsi que les qualités admissibles et le déroulé des épreuves ont permis de fixer la note d'admission à 12,12, ce qui correspond à une légère progression par rapport à l'année 2021 (11,9/20). Compte tenu de cette exigence qualitative, choix a été fait de ne pas ouvrir de place en liste complémentaire. De ce fait sur 13 postes proposés initialement, 11 ont pu être pourvus : 73 % des candidats ont un poste en hébergement, 18 % en milieu ouvert et 9% en EPM.

Le recrutement 2022 s'avère satisfaisant. Les attendus de la promotion sociale, souhaitée par la gouvernance ont pu ainsi être valorisés.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Dans le cadre des entretiens –individuels et table ronde- avec le jury, il est recherché, auprès des candidats, leur projection dans la fonction éducative ainsi que leur posture de neutralité en tant que futur fonctionnaire en exercice auprès de publics en conflit tant avec la loi qu'avec l'autorité.

Compte tenu de la richesse des entretiens qui ont pu faire valoir les parcours singuliers, les candidats admis ont tous obtenu une note supérieure à la moyenne à cette épreuve.

Les RAEP sont peu ou mal renseignés. Il existe une insuffisance de référence aux référentiels des compétences du métier d'éducateur PJJ.

Le 29 juillet 2022,

Laurence DUPERRAY,

Présidente du Jury,

Directrice interrégionale adjointe de la PJJ du Sud-Ouest.